

## Conditions générales de vente

### Article 1 : Acceptation des ordres

Tout ordre sollicité ou pris dans quelque condition que ce soit n'est valable qu'après acceptation écrite par le vendeur.

Seules les conditions générales et particulières de la présente formule déterminent l'étendue des obligations des parties. Toute modification subséquente devant y être apportée par écrit.

Commande ferme sous réserve d'acceptation et validation par la société CMB.

### Article 2 : Lieu de livraison

Le lieu de délivrance de la marchandise est au domicile du vendeur. Quel que soit le mode d'expédition et de prise en charge des frais de transport, la marchandise voyage aux risques de l'acheteur. Demeurent réservées toutes stipulations particulières convenues entre l'acheteur et le vendeur pour lesquelles font loi les Règles internationales pour l'interprétation des termes commerciaux établies par la Chambre de Commerce Internationale (Incoterms).

### Article 3 : Délais de livraison

Les délais de livraisons sont toujours donnés à titre indicatif.

Quel que soit le délai fixé, la marchandise est expédiée aussitôt prête. Exceptionnellement, elle peut être gardée en magasin à la disposition de l'acheteur, sur sa demande et à ses frais et risques, pour une période n'excédant pas 3 mois.

En cas de retard dans la livraison, l'acheteur sera en droit d'annuler sa commande si, après avoir adressé au vendeur une mise en demeure par lettre recommandée lui impartissant un délai de 1 mois pour s'exécuter, celle-ci reste infructueuse. L'acheteur ne pourra en aucun cas réclamer des dommages & intérêts.

En cas de force majeure et d'une manière générale de tous autres événements ne résultant pas de la volonté du vendeur ou de son fournisseur, le délai de livraison sera simplement prolongé d'une durée égale à celle de la cause qui a gêné l'exécution du contrat. Si la durée de l'empêchement se prolonge au delà de 2 mois ou que par suite de tels événements la livraison devient impossible, le vendeur ou l'acheteur auront le droit de se départir du contrat sans pouvoir réclamer aucune indemnité.

### Article 4 : Réclamations

L'acheteur est tenu de vérifier la marchandise à la réception et sans délai.

En cas de défauts constatés lors de la réception, l'acheteur doit en informer immédiatement le vendeur par lettre recommandée, au plus tard dans les 8 jours de la réception. Le vendeur devra également être informé par l'acheteur de tous défauts apparaissant par la suite, notamment lors de l'utilisation du produit, ce toutefois au plus tard dans les 3 mois de la réception. Si aucune réclamation n'est formulée dans les deux délais susmentionnés, la marchandise sera considérée comme acceptée et conforme, et ne pourra plus faire l'objet d'aucune réclamation.

Si la réclamation de l'acheteur est reconnue comme fondée, le vendeur reprendra la marchandise défectueuse et la remplacera sans frais. Toutefois, en aucun cas l'acheteur ne pourra retourner la marchandise livrée sans le consentement préalable du vendeur. La responsabilité du vendeur est limitée exclusivement au remplacement du produit défectueux. Le vendeur décline expressément toute responsabilité pour tout dommage direct ou indirect qui pourrait découler de l'utilisation du produit, même si le dommage est dû à un défaut de la marchandise livrée. L'acheteur ne pourra en aucun cas demander la résiliation du contrat, une réduction du prix ou des dommages & intérêts à quelque titre que ce soit.

### **Article 5 : Paiement**

La marchandise est payable au domicile du vendeur. Tout autre mode de paiement convenu ne représente qu'une facilité accordée à l'acheteur et ne déroge pas à cette règle. Indépendamment des conditions particulières de paiement stipulées, le vendeur se réserve le droit de réclamer l'ouverture d'un crédit bancaire, d'expédier contre documents, d'exiger le paiement par anticipation de la marchandise ou de demander à tout moment les garanties qu'il jugera utiles. Si l'acheteur ne donne pas suite à la demande du vendeur, ce dernier pourra refuser la livraison et se départir du contrat.

Tout retard dans le paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure l'obligation pour l'acheteur de régler des intérêts de retard correspondant à 1.5 fois le taux d'intérêt légal, tous les frais accessoires étant également à sa charge.

Aucun motif de réclamation tel que non arrivée, non conformité ou défaut de la marchandise, etc... ne peut être invoqué par l'acheteur pour justifier un retard, soit dans le retour des traites acceptées, soit dans le paiement au terme convenu.

### **Article 6 : Clause de réserve de propriété**

La propriété des marchandises vendues ne sera transférée à l'acheteur qu'après paiement intégral des titres de paiement couvrant la totalité de leur prix.

Tout risque encouru par la marchandise est à la charge de l'acheteur, dès la prise de livraison.

L'acheteur ne pourra consentir en aucun cas un transfert de propriété, à titre de garantie, à l'un quelconque de ces créanciers si ce n'est avec l'accord formel du vendeur.

### **Article 7 : Droit applicable**

Le présent contrat est soumis au droit français.

Pour tous les litiges qui pourraient résulter de l'interprétation et de l'application du présent contrat et quels que soient le domicile des parties, le lieu du contrat et les conditions particulières de livraison et de paiement, les parties déclarent expressément reconnaître par avance la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de St Etienne (France).